

## Compte-rendu n° 2020.11 du conseil municipal du mardi 24 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre, le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 20 novembre 2020, s'est tenu à 17h en session ordinaire, sous la présidence de M. Christophe AUBERT, Maire.

**Présents :** M. Christophe AUBERT, maire,

M. Éric GRAVIER, Mme Agnès ARGENTIER, M. Patrick PELLORCE, Mme Cécile NEYRAUD, Mme Françoise MOREAU, adjoints

M. Pierre BALME, maire délégué Venosc, Mme Marie-Hélène COING, maire déléguée Mont de Lans,

M. Laurent GIRAUD, M. Jean-Luc BISI, Mme Anne MILLET, M. Paul VAN LEEUWEN, Mme Enrica TASSO,

M. Ugo MOUNIER, Mme Céline VALETTE, M. Fabien VEYRAT, Mme Jocelyne MARTIN, M. André GARDEN,

Mme Stéphanie DEBOUT, Mme Delphine VAZEUX, M. Pascal ESPITALLIER, Mme Angélique AGUILAR, conseillers municipaux.

**Absente :** Camille DURDAN

**Pouvoirs :** Néant

**Secrétaires de séance :** Mmes Marie Hélène COING et Jocelyne MARTIN

Monsieur le maire ouvre la séance et après vérification du quorum qui est atteint, il propose de nommer les secrétaires de séance. Marie Hélène Coing et Jocelyne Martin soumettent leurs candidatures qui sont approuvées.

L'assemblée est informée qu'aucune délégation de vote n'a été déposée pour cette séance.

Monsieur le maire passe à l'ordre du jour et commence par présenter les décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation que le conseil municipal lui a consentie.

Monsieur le maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçue

2020-127	proposition assistance juridique société avocats ARAMIS
2020-128	bail civil pour terrains de tennis CANAVESI/CORTES
2020-129	marché de fourniture de combustible et de carburant
2020-130	convention ALPRECO prélèvements échantillons alimentaires

### **Délibération n° 2020-133**

#### **OBJET : modifications statutaires du SACO**

Au cours de la séance du 6 octobre 2020, le conseil syndical du Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans a approuvé les modifications statutaires suivantes :

- Article 1 : composition et dénomination

Le Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans et de la Basse Romanche devient « Syndicat d'Assainissement des Communes de l'Oisans et de la Basse Romanche »

- Article 7.2 : tableau de répartition

L'attribution des sièges pour la commune Les Deux Alpes est de 4 sièges (2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces modifications.

### **Délibération n° 2020-134**

#### **OBJET : institutions des commissions permanentes**

Conformément à l'article 3-3 de la charte de la commune nouvelle Les Deux Alpes, des commissions thématiques permanentes doivent être constituées dans les domaines suivants :

- Travaux, logistique, technique,
- Social, culturel et éducatif,
- Tourisme,

- Aménagement du territoire, urbanisme et patrimoine,
- Ressources humaines et financières.

Il est rappelé que tous les groupes politiques présents au sein du conseil municipal doivent être représentés dans les commissions municipales dont le maire reste de droit, le président.

La désignation des membres des commissions doit être effectuée au scrutin secret sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y procéder.

### **1- TRAVAUX**

Le jeudi de 8h00 à 10h00

Patrick Pellorce, Vice-président

Laurent Giraud, Enrica Tasso, Anne Millet, André Garden.

### **2- SOCIAL**

Le mercredi de 8h00 à 10h00

Françoise Moreau : Vice-présidente

Céline Valette, Jocelyne Martin

Adopté à l'unanimité

### **3- TOURISME**

La commission se réunira sur convocation OT

Paul Van Leeuwen, Vice-président,

Marie Hélène Coing, Anne Millet, Jean-Luc Bisi, Enrica Tasso, Pascal Espitallier, Camille Capelli, Angélique Aguilar

### **4- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE et URBANISME**

Le lundi de 8h30 à 11h30

Agnès Argentier, Vice-présidente

Eric Gravier, Pierre Balme, Anne Millet, Marie Hélène Coing, Enrica Tasso, Delphine Vazeux, Angélique Aguilar

### **5- COMMUNICATION**

Le jeudi à 14h

Pascal Espitallier, Vice- président

Stéphanie Debout

### **6- FINANCES**

Réunion le jeudi de 10h00- à 12h00

Cécile Neyraud, Vice-présidente

Enrica Tasso, Pierre Balme, Ugo Mounier, Patrick Pellorce, Stéphanie Debout, Jocelyne Martin

En sus de ces commissions, Monsieur le maire souhaite créer les commissions suivantes :

### **7- ECONOMIE et DOMAINE SKIABLE**

Le vendredi de 18h00 à 20h00

Éric Gravier, Vice-président

Agnès Argentier, Jean-Luc Bisi, Anne Millet, Ugo Mounier, Fabien Veyrat, André Garden,

Delphine Vazeux

### **8- DEVELOPPEMENT DURABLE**

Réunion le mardi de 10h00 à 12h00

Enrica Tasso, Vice-présidente

Paul Van Leeuwen, Ugo Mounier, Jocelyne Martin

### **9- ASSOCIATIONS**

Jocelyne Martin, Vice-présidente

Cécile Neyraud, Éric Gravier

A l'unanimité, l'assemblée accepte un vote à main levée et adopte l'ensemble des commissions susvisées ainsi que les membres désignés.

#### **Délibération n° 2020-135**

**OBJET : Forfait post-stationnement – Renouvellement de la convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions**

Suite à la réforme du stationnement payant entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le conseil municipal a confié la gestion du service à un prestataire extérieur l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) avec laquelle une convention a été signée qu'il convient de renouveler pour trois années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le renouvellement de la convention est adopté à l'unanimité.

#### **Délibération n° 2020-136**

**OBJET : convention avec le Département de l'Isère pour la commande de tests de dépistage Covid**

Pour mettre en œuvre les dispositifs sanitaires dans les stations de montagne et notamment une campagne de prélèvement à l'égard des personnels saisonniers et personnels permanents, sur toute la saison d'hiver, la commune souhaite passer commande de 10 000 tests par l'intermédiaire du Département de l'Isère auprès duquel il convient de conventionner.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la signature de la convention.

#### **Délibération n° 2020-137**

**OBJET : Garantie d'emprunt à la Société d'Habitation des Alpes SAHLM d'un montant total de 423 424,00€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation de 10 logements sis « le Vallon B » au 19 rue des Ecoles aux Deux Alpes.**

Après la présentation par Cécile Neyraud de la demande déposée par la Société d'Habitation des Alpes SAHLM, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la garantie à 100% du prêt d'un montant total de 423 424 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, par la Société d'Habitation des Alpes SAHLM pour l'opération de réhabilitation de 10 logements situés dans l'immeuble « le Vallon B », au 19 rue des Ecoles, 38860 – Les Deux Alpes et la signature de la convention entre la commune et la Société d'Habitation des Alpes SAHLM.

#### **Délibération n° 2020-138**

**OBJET : Garantie d'emprunt à la Société d'Habitation des Alpes SAHLM d'un montant total de 577 221,00€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation de 14 logements sis « les Prairies» au 3 et 5 avenue de la Muzelle aux Deux Alpes.**

Suite à la présentation par Cécile Neyraud, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la garantie à 100% du prêt d'un montant total de 577 221 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, par la Société d'Habitation des Alpes SAHLM pour l'opération de réhabilitation de 14 logements situés dans l'immeuble « Les Prairies », au 3 et 5 avenue de la Muzelle, 38860 – Les Deux Alpes et la signature de la convention entre la commune et la Société d'Habitation des Alpes SAHLM.

#### **Délibération n° 2020-139**

**OBJET : Garantie d'emprunt à la Société Alpes Isère Habitat d'un montant total de 154 538,00€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation de 6 logements sociaux sis au hameau Le Courtil à Venosc.**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la garantie à 100% du prêt d'un montant total de 154 538,00 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, par la Société Alpes Isère Habitat pour l'opération de réhabilitation de 6 logements sociaux situés dans le Hameau du Courtil à Venosc et la signature de la convention entre la commune et la Société Alpes Isère Habitat.

**Délibération n° 2020-140**

**OBJET : Garantie d'emprunt à la SA Régionale d'HLM de Lyon d'un montant total de 1 075 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 8 logements sociaux « Les Clarines », rue du Rouchas aux Deux Alpes.**

Après que Cécile Neyraud ait présenté la demande, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la garantie à 100% du prêt d'un montant total de 1 075 000€ souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, par la SA Régionale d'HLM de Lyon pour l'opération de construction de 8 logements sociaux « Les Clarines » et la signature de la convention entre la commune et la SA Régionale d'HLM de Lyon.

**Délibération n° 2020-141**

**OBJET : Passage d'un contrat pour la Carte Achat Public comme modalité ponctuelle d'exécution de la dépense publique.**

Cécile Neyraud explique que la commune souhaite se doter d'un nouveau moyen de paiement, la carte achat public car elle est amenée à réaliser des achats sur des sites internet ou payer directement des fournisseurs ou des prestataires de service et que la proposition d'une carte à autorisation systématique par la Caisse d'Epargne Rhône Alpes doit être approuvée par l'assemblée.

Après avoir obtenu toutes les informations nécessaires à ce dossier, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la passation d'un contrat pour se doter d'une carte achat public.

**Délibération n° 2020-142**

**OBJET : Indemnités des conseillers municipaux**

Monsieur le maire propose de répartir l'enveloppe des indemnités des conseillers municipaux comme suit :

Anne Millet 245.36 €  
Laurent Giraud 245.36 €  
Jocelyne Martin 245.36 €  
Angélique Aguilar 245.36 €  
Céline Valette 245.36 €  
Pascal Espitalier 245.36 €  
Stéphanie Debout 245.36 €  
Enrica Tasso 233.36 €

Le conseil municipal approuve cette répartition à l'unanimité

L'ordre du jour achevé, Monsieur le maire lève la séance à 18h20

Le Maire, Christophe AUBERT

